

En raison des troubles sérieux qui ont éclaté hier à Montréal, le ministre entend-il prendre des mesures visant à régler le conflit qui oppose les chauffeurs de taxis de Montréal et la compagnie Murray Hill relativement au transport des voyageurs à l'aéroport de Dorval?

Aussi, je demanderais à l'honorable ministre de nous dire s'il a l'intention de nommer immédiatement un médiateur, afin de mettre fin au monopole détenu par la compagnie Murray Hill, à Dorval, au détriment des chauffeurs de taxis de Montréal, ce qui va à l'encontre du principe de la libre concurrence?

[Traduction]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme la réponse à cette question est très longue, je propose qu'on m'autorise à revenir à l'appel des motions pour en donner lecture ou que la Chambre consente à la considérer comme ayant été lue actuellement et inscrite au hansard.

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle le ministre à revenir à l'appel des motions, pour donner lecture de sa déclaration?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, la politique du ministère en matière de transport au sol dans les aéroports se fonde sur une longue expérience au Canada et à l'étranger; si nous voulons assurer un service convenable aux passagers aériens, les dispositions concernant ce transport doivent être minutieusement prévues et contrôlées de façon à répondre aux exigences des heures de pointe et autres, à toute heure du jour et de la nuit, et quelles que soient les conditions atmosphériques.

Outre le fait qu'il puisse lui faire défaut, le voyageur peut avoir à le payer plus cher si le transport n'est pas contrôlé et réglementé par des contrats. Une politique de laisser-faire pousse à profiter surtout des heures de pointe, si bien que le service est insuffisant et le prix total plus élevé le reste du temps. De même, l'exploitation des services doit se conformer aux lois provinciales et aux règlements municipaux quant aux permis et au tarif.

Dans les limites de ces objectifs, la politique du ministère est de fournir les différents genres de transport commercial au sol dont le public a besoin, au moyen d'une ou plusieurs concessions ou ententes contractuelles, habituellement d'une seule concession. Les quatre grandes catégories sont le service d'autobus des lignes aériennes, le service spécial de

[M. Valade.]

limousine par secteur, le service de taxi au compteur et les services de transport public par autobus.

Le service d'autobus et de limousine est assuré par concession à l'aéroport de Montréal. Le concessionnaire a tenté l'expérience d'un service de taxi ordinaire à l'aéroport, lequel a été supprimé, car il était peu demandé, mais la question a été remise à l'étude. Il y a lieu de noter à cet égard que le service d'autobus et de limousine détient les permis réglementaires des autorités provinciales. De plus, un service de taxi ordinaire devrait être autorisé par la municipalité de Dorval, et les chauffeurs de taxi de la ville de Montréal qui ont participé à la manifestation ne semblent pas avoir l'autorisation municipale pour desservir l'aéroport. A l'heure actuelle, aucun voiturier public n'assure de service par autobus entre l'aéroport et la ville, mais il est à souhaiter qu'un jour, un voiturier public responsable s'intéressera à fournir ce service sur une base commerciale normale, comme cela se fait déjà à l'aéroport de Toronto.

Quant aux manifestations à Dorval, il semble qu'elles aient été organisées par des chauffeurs de taxi de la ville de Montréal. A ce groupe se sont associés un nombre assez considérable d'étudiants dont l'intérêt semble assez difficile à comprendre, d'autant plus que d'après les renseignements obtenus, ils ne comprennent pas et n'ont pas cherché à comprendre la nature et les raisons de la politique actuelle en matière de transport au sol à l'aéroport.

Les manifestations ont eu lieu surtout sur les routes d'accès à l'aéroport plutôt que sur le terrain de l'aéroport. Il y a eu violence du côté des manifestants. La propriété de l'aéroport n'a été endommagée que légèrement, mais on a endommagé les véhicules de la compagnie qui assure le service de transport entre l'aéroport et la ville.

L'excellente coopération et la retenue dont ont fait preuve les sûretés municipales, provinciales et fédérales ont beaucoup aidé à contrôler la situation et à l'empêcher d'empirer. On sait aussi qu'après les incidents survenus à l'aéroport, les manifestants, ou du moins certains d'entre eux, ont porté leur attention sur d'autres points de la région métropolitaine qui n'ont rien à voir avec l'aviation.

[Français]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je crois que la déclaration que vient de faire l'honorable ministre des Transports ne répond pas du tout aux questions que je lui avais posées, à savoir, si le gouvernement entendait avoir recours aux services d'un médiateur afin de